

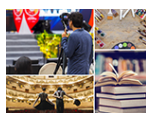
Pour ces travaux, 6 facteurs de vulnérabilité du métier ont été retenus, 2 sur le plan économique (le volume de travail et le télétravail) et 4 sur le plan social (le contrat de travail, la multi-activité, le genre et l'âge).

Sur la période de fin février à fin mai 2020, 2 catégories de métiers sont distinguées :

- les **métiers estimés particulièrement vulnérables** avec les artistes interprètes et les directeurs artistiques, les métiers du costume et de la coiffure-maquillage Facteurs de vulnérabilité supplémentaires et les métiers du son, de la lumière et de la vidéo
- les **métiers estimés moins vulnérables** avec les métiers de direction d'entreprise et de l'encadrement administratif, les métiers de l'encadrement technique, les fonctions supports administratives et les fonctions supports techniques

Le secteur compte en 2017 plus 217 160 salariés et plus de 21 200 entreprises. 100% des entreprises et des salariés permanents et intermittents ont été impactés par la crise sanitaire.

- [Télécharger l'étude](#)



Découvrez notre espace dédié au contrat de branches n° 12
"Industries culturelles et créatives"

Négoiés avec les différentes branches professionnelles, les contrats de branches envisagent les plans d'actions économiques et de formation les plus adaptés aux enjeux spécifiques de développement des différents secteurs d'activité.

D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
 - Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
 - Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>